CAPN de révision de l'évaluation de la valeur professionnelle des agrégés : le rendez vous manqué

Les élus des personnels du **SNES-FSU**, **SNEP-FSU**, **SNESup-Fsu**, du **SNALC**, du **SGEN-CFDT** et du **SNFO-LC** ont décidé de quitter la CAPN des professeurs agrégés réunie ce jour à Paris pour examiner les recours formulés par les collègues après leur rendez-vous de carrière.

Par cet acte fort et rare, ils ont voulu signifier que les conditions d'examen des dossiers des collègues après leur troisième et dernier rendez-vous de carrière n'étaient pas réunies. Au mépris de tout dialogue et de la réglementation, l'administration a voulu fixer des quotas de révisions.

Cette décision unilatérale consistait à déterminer par avance le nombre de révisions possibles. Après avoir accepté de modifier 89 dossiers sur 199, l'administration a considéré qu'un plafond était atteint alors même qu'il restait plus de la moitué des dossiers à examiner. L'attitude de l'administration ne peut que susciter incompréhension, frustration et amertume. De plus, elle ne souhaitait plus entrer dans les détails des dossiers des collègues. Pourtant, l'examen attentif de quelques uns a mis en exergue l'incohérence entre l'évaluation des items, les appréciations littérales et l'appréciation finale du ministre.

Cette gestion purement administrative et technocratique des « ressources humaines » aboutit à des aberrations. Les collègues ayant une majorité d'appréciations des items « excellent » n'ont pas tous obtenu une apppréciation finale du ministre « excellent ». Certains même, malgré des appréciations très élogieuses, ont été maintenus à « satisfaisant ».

L'institution doit être capable de reconnaître la qualité et l'engagement de ses personnels après 15 ans et plus de carrière. Dans le cadre d'une évaluation objective et juste, la valeur professionnelle ne se contingente pas.

Après les élections professionnelles, le déroulé de cette première commission est un mauvais signal envoyé à la profession pourtant attachée au paritarisme comme le prouve la participation en hausse aux élections professionnelles.